

REVISION DU PLU DE SURY-AUX-BOIS

Restitution du diagnostic
29 septembre 2022 – Mairie de Sury-aux-Bois

Participants

Cf. feuille de présence annexée

En annexe du compte rendu

- Support de présentation de la réunion

Mise en contexte de la réunion

Mme SAVROT rappelle aux participants l'objectif de la réunion, à savoir la restitution du diagnostic territorial. Ce diagnostic va permettre de définir des enjeux pour la commune de Sury-aux-Bois, qui serviront de base pour la définition des objectifs et des orientations au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La présentation s'effectue en deux temps :

- Mme SAVROT, du bureau d'études Terr&Am, présente les grandes lignes du diagnostic territorial ;
- Mr RYCKEBHUSCH et Mme PELE, du bureau d'études en environnement IEA, présentent l'état initial de l'environnement

Présentation du diagnostic territorial

Mme SAVROT précise que les données qui sont présentées sont issues majoritairement de l'INSEE et datent de 2018. Certaines données complémentaires ont été apportées par la commune, à travers un questionnaire général qui a été rempli au printemps 2022.

→ Concernant la question de la démographie

Mme PREVOST fait remarquer que ces dernières années, et notamment depuis la crise du COVID, le nombre d'habitants a un peu augmenté. Les données qui sont présentées (à savoir 791 habitants en 2018) sont peut-être à revoir car il y a eu beaucoup de naissances.

Mme TESSIER demande si la commune a eu connaissance des estimations démographiques de l'INSEE pour 2022. Certaines communes du PETR, et notamment de la Communauté de Communes des Loges, ont pu avoir accès à ces informations, qui permettraient d'avoir un ordre d'idées sur la situation actuelle. Toutefois, les données de 2018 restent les données officielles.

Mme LEBLANC précise que l'école est le meilleur moyen d'estimer la croissance de la population à Sury-aux-Bois. Malgré la fermeture d'une des classes il y a trois ans, la commune constate qu'il y a de nouveaux inscrits à l'école, ce qui est encourageant pour les perspectives démographiques.

→ Concernant les équipements et les services

Mme HEBERT fait remarquer que l'épicerie du village, qui était jusqu'à présent fermée, a trouvé un repreneur. Elle devrait rouvrir ses portes au cours du mois d'octobre 2022 (épicerie / café). Cela sera ajouté au diagnostic.

Mme MONDHER précise que plusieurs projets sont en cours :

- A cours terme (dès l'automne 2022), l'aire de jeux va être améliorée et un parcours de santé va être aménagé à proximité du city-stade
- A plus long terme (année 2023/2024), le pôle santé va être amplifié. En plus du cabinet des infirmières déjà en place, le bâtiment adjacent va être aménagé de façon à accueillir des activités paramédicales : psychomotricienne, sophrologue, diététicienne, etc.

→ Concernant les déplacements

Mme MONDHER déplore le fait qu'une ligne de bus régulière du réseau Rémi, qui relie Montargis à Orléans, passe par Sury-aux-Bois (au niveau du Pont des Besniers) sans s'y arrêter. L'arrêt le plus proche de cette ligne se trouve à Bellegarde. Mme SAVROT fait remarquer qu'il est difficile de régler cette question à l'échelle du PLU mais qu'il faudrait se rapprocher de la région pour aborder ce point.

Mme HEBERT évoque le système de covoiturage qui a été mis en place « Rézo Pouce ». Ce système est difficile à utiliser et peu de personnes l'utilisent à Sury-aux-Bois. Mme TESSIER fait remarquer qu'une personne, au sein du PETR, est chargée de ce projet et se tient à la disponibilité des communes pour leur apporter des informations et des conseils.

Mme MONDHER souligne le fait qu'il y a beaucoup de randonneurs qui passent par Sury-aux-Bois. Cela va être amplifié dans les années à venir avec l'aménagement de la véloroute le long du Canal d'Orléans par le Département du Loiret. La commune déplore toutefois de ne faire partie que de la dernière phase de travaux de cette véloroute.

Présentation de l'état initial de l'environnement (EIE)

Mr RYCKEBUSCH rappelle aux élus et aux participants que l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) a été missionné pour réaliser l'EIE et l'évaluation environnementale :

- L'EIE porte sur toutes les thématiques liées à l'environnement sur le territoire. Mais il faut entendre l'environnement au sens large : risques, occupation du sol, pollution, etc. L'environnement ne se résume pas uniquement à la biodiversité.
- L'évaluation environnementale consiste à évaluer les choix qui seront faits dans le projet de PLU. Le travail sera effectué en concertation entre l'IEA et Terr&Am pour guider les élus dans leurs choix et faire en sorte que les impacts sur l'environnement soient limités. Dans ce contexte, des prospections seront faites sur le terrain, lorsque la commune aura fléchi les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation.

→ Concernant les milieux humides

Mr RYCKEBUSCH précise que dans le cadre de l'évaluation environnementale, une étude spécifique sur les zones humides sera réalisée, de façon à ce que les futurs espaces urbanisés de la commune ne soient pas situés sur des zones humides. Il est important de déterminer si un terrain est en zone humide pendant la phase

planification plutôt que la phase opérationnelle, pour éviter le blocage ultérieur d'un potentiel projet sur le territoire.

Mme MONDHER fait remarquer que la présence d'argiles dans le sol est très importante à Sury-aux-Bois. Ainsi, lors des périodes de fortes pluies, l'eau ne parvient pas à s'infiltrer dans les sols. En conséquence de ces mouvements de gonflement et de rétractation des argiles, plusieurs maisons sur la commune fissurent.

Mme PELE mentionne les deux documents cadres qui s'appliquent pour la gestion des eaux : le SDAGE et le SAGE. Ces deux documents définissent des orientations pour assurer le maintien de la qualité des eaux de surface et souterraines, qui seront à prendre en compte dans le PLU.

Mme PREVOST conseille à l'IEA se de rapprocher de l'EPAGE qui a déjà effectué un travail de recensement des zones d'expansion des crues récemment. Cela pourrait être ajouté à l'EIE.

Mr RYCKEBUSCH explique que l'analyse des masses d'eau souterraine est de plus en plus importante dans un contexte de vigilance accrue sur la gestion de l'eau, avec des périodes de sécheresses récurrentes et de plus en plus longue. La demande augmente, tandis que l'eau disponible diminue. Dans ce contexte, la gestion et l'analyse de ces masses d'eau est nécessaire. Il ajoute qu'une étude est en cours dans le Loiret pour envisager la réutilisation des eaux grises après traitement, dans une perspective de réduction de la consommation d'eau.

→ **Concernant les espaces naturels à protéger**

Mme PELE précise aux élus ce qu'est une ZNIEFF, dont l'une est présente à Sury-aux-Bois, à savoir une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique, qui enveloppe des milieux riches en biodiversité. Mr RYCKEBUSCH ajoute que ces milieux ont été identifiés pour la présence d'espèces avec un fort potentiel ou alors d'espèces patrimoniales à protéger. La présence de la forêt d'Orléans sur le territoire est un milieu riche avec une véritable utilité biologique.

Mr RYCKEBUSCH rappelle que la trame verte et bleue comporte des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité, qu'il s'agira de protéger par la mise en place notamment d'un zonage spécifique dans l'élaboration du PLU. Mme SAVROT précise qu'une Orientation d'Aménagement de Programmation thématique « Trame verte et bleue » pourra éventuellement mise en place si la commune le souhaite. Cette question sera réabordée ultérieurement.

→ **Concernant la production d'énergie renouvelable**

Mme PREVOST fait mention d'un projet photovoltaïque, à cheval sur Châtenoy et Sury-aux-Bois. Ce projet est mené par un porteur de projet, sur des terres agricoles, en accord avec la CC Canaux et Forêt en Gâtinais. La commune de Sury-aux-Bois n'a pas donné son accord pour ce projet. Des informations complémentaires seront apportées sur ce point.

SUITE DE LA PROCEDURE

Réunion de présentation des enjeux en présence du PETR :
le 25 octobre à 9h30